

MAIRE

COLLIER ET TOGE DU MAIRE

---

*Archives Municipales  
de Montréal*

---

Si vous vous dépos-  
sédez de ce document  
veuillez en prévenir  
sans retard  
L'ARCHIVISTE

If you give away this  
document, please ad-  
vise, without delay,  
the  
ARCHIVIST







*1745*  
*1745*

LES INSIGNES DU MAIRE DE MONTRÉAL, dont nous avons parlé dernièrement sont presque achevés dans l'établissement de M. Townsend qui en a donné le dessin, et qui en surveille l'exécution. Ces insignes consistent en un collet d'or magnifiquement ouvragé, sur lequel sont représentés la feuille d'Erable, la Rose, le chêne et le chardon. Les armes de la cité qui sont suspendues au centre du collet sont surmontées de la couronne. Le Maire portera ces insignes quand ils siègera au conseil et dans les grandes occasions.

# LE BUREAU DU POUVOIR MUNICIPAL

8-5-1916

On répare le coillier du premier magistrat de la ville de Montréal.

## LA QUESTION DES PENTES DOUCES DANS HOCHELAGA

Elle revient de nouveau sur le tapis, au Bureau des Commissaires, ce matin.

## LE COUT DES PAVAGES

Le bureau du greffier de la ville a soumis, ce matin, à la séance du bureau des commissaires, un rapport demandant qu'une somme de \$175 environ soit votée pour payer le coût des réparations faites au coillier du maire, et aussi les fonds nécessaires pour mettre le manteau, avec bordure en vision, qui couvre les épaules de notre premier magistrat, aux occasions solennelles, dans un endroit où il soit à l'abri de la "dent" des bestioles affamées.

Il appert que des représentants de la ville de Montréal, peu dignes de grand honneur qui leur était conféré par la population de notre cité, auraient porté une main sacrilège sur le coillier municipal, avec le résultat qu'à venir jusqu'à ces derniers temps, il aurait manqué une dizaine de mailles au coillier et que d'autres n'auraient été que du simple cuivre.

"Ces gens voulaient sans doute économiser!" a remarqué le commissaire Villeneuve.

On a aussi constaté que des mitres étaient en train de dévorer la fourrure qui orne l'ampie toge du maire. Pour obvier à cet inconvénient, il a décidé que le précieux vêtement serait mis en pension chez un marchand, à raison de \$1.00 par mois, tant que le danger ne sera pas passé.

## LES CONTREMAITRES

Le commissaire Villeneuve semble avoir entrepris une campagne dans le but de savoir véritablement si la ville a des employés compétents à son service et si leurs salaires sont raisonnables, étant donné le travail qu'ils ont à fournir.

C'est ainsi que ce matin, M. Villeneuve a donné avis qu'à la prochaine assemblée, il demandera au bureau des législateurs de la cité de fournir au Bureau des Commissaires, les renseignements suivants, au sujet des contremaîtres employés sur les travaux de la cité:—

1. Leur nombre et la date de leur engagement;
2. Occupation précédente de chacun;
3. Recommandations ou références à la suite desquelles ils ont obtenu leur emploi;
4. Egalement, si la ville emploie, comme contremaîtres ou autres surveillants de travaux, des individus qui ont été antérieurement à l'emploi de la ville et qui ont été destitués pour leur incompétence et malversations.

## POUR LES ENFANTS

Une délegation de la "Protestant Ladies Benevolent Institution", ayant à sa tête, M. G. Dutaud, avocat, s'est présentée devant les commissaires et a demandé qu'on lui accorde le contrat pour la garde des enfants abandonnés ou sans parents

ou mourant, avec leurs habits. D'après ce qui a été déclaré, cette société charitable a ouvert une maison de refuge pour les enfants, à Sweetburg, sur le modèle des maisons de Montfort et Huberdeau où un certain nombre d'enfants sans soutien recevaient la nourriture, le logement et l'éducation, moyennant une rétribution de la ville.

Les commissaires ont refusé la demande au directeur de l'Assistance Municipale, M. Albert Chevalier, qui fera ensuite rapport.

## LES PENTES DOUCES

L'importante question des pentes douces est revenue sur le tapis, ce matin, lors d'une délégation de la commission scolaire du quartier Hochelaga à demander le règlement final de la réclamation de la commission, à la suite du nivellement des rues dans cette partie de la ville.

Le montant réclamé est de \$10,000, et l'on prétend que les arbitres nommés pour cette affaire ont rendu leur décision de manière à ce que les autorités municipales aient plus qu'à payer la somme des dommages estés.

D'autre part, M. Arcoletti, trésorier de la cité, est venu demander aux commissaires s'il devait forcer la commission scolaire d'Hochelaga à payer les taxes qu'elle doit à Montréal et qu'elle refuse de payer tant que l'on n'aura pas fait droit à sa réclamation.

Cette importante question sera l'objet d'une séance spéciale, mercredi.

## NOS PAVAGES

Le commissaire Villeneuve a donné un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine assemblée du Bureau, il demandera à l'ingénieur en chef de la cité, de lui indiquer quel pourrait être le coût approximatif de la réfection de nos pavages.

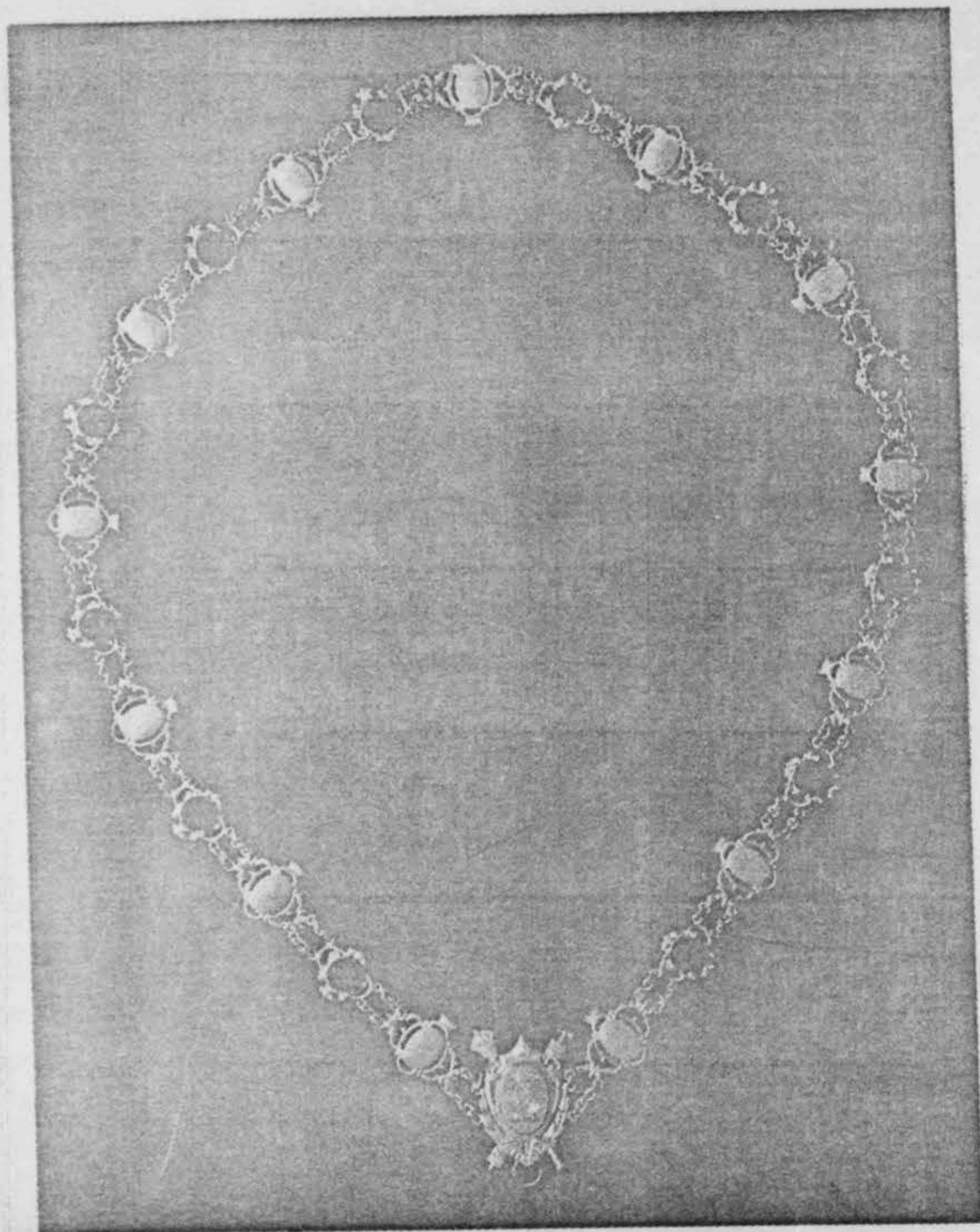
Le incident avec l'entrepreneur s'est produit à ce sujet. Un échantillon de la pierre dont on se sert pour faire la base des pavages, dans un quartier de la ville, lequel échantillon avait été recueilli par M. Villeneuve lui-même, a la suite d'une visite sur les chantiers, se trouvait sur la table du bureau. Le commissaire s'est mis à gratter la pierre entre le pouce et l'index pour la voir s'affrayer aisément et tomber en poussière. On dit que les pavages en cette sorte de pierre vont coûter une somme considérable.

Les plans de l'avenue feront les frais de la discussion à la séance de demain avant-midi, alors que M. de Laurondez prendra part au débat.

Au cours des échanges, tous ce matin, pour essayer de fixer le choix mentionné du conseil au sujet des nouveaux commissaires d'écoles, tant catholique que protestant, il a été résolu de renvoyer toute l'affaire à trois semaines, afin de pouvoir examiner l'accord-en-chef sur certaines questions de détail.

LA PRESSE

8-5-1916

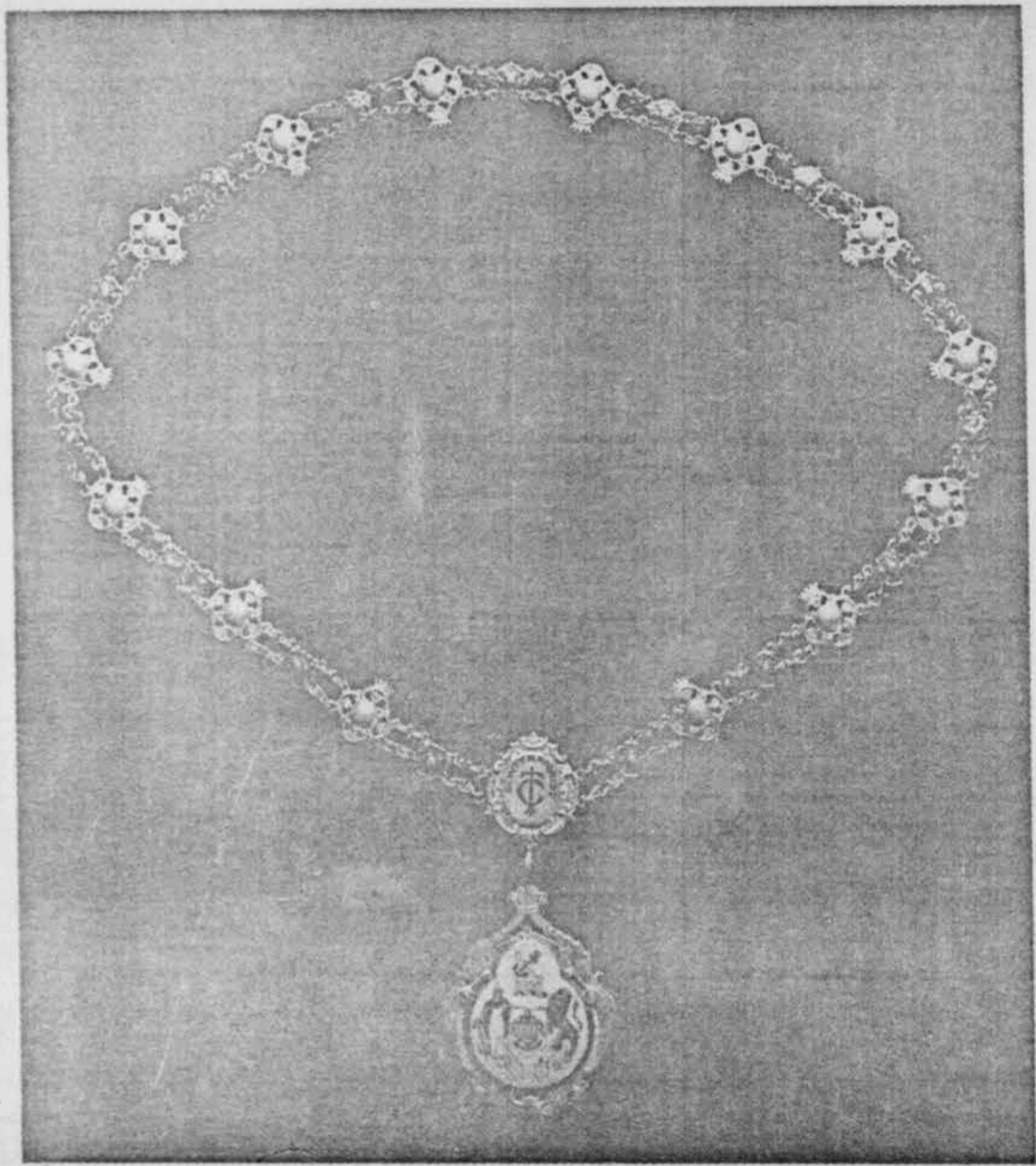


MAYOR'S INFORMAL CHAIN.

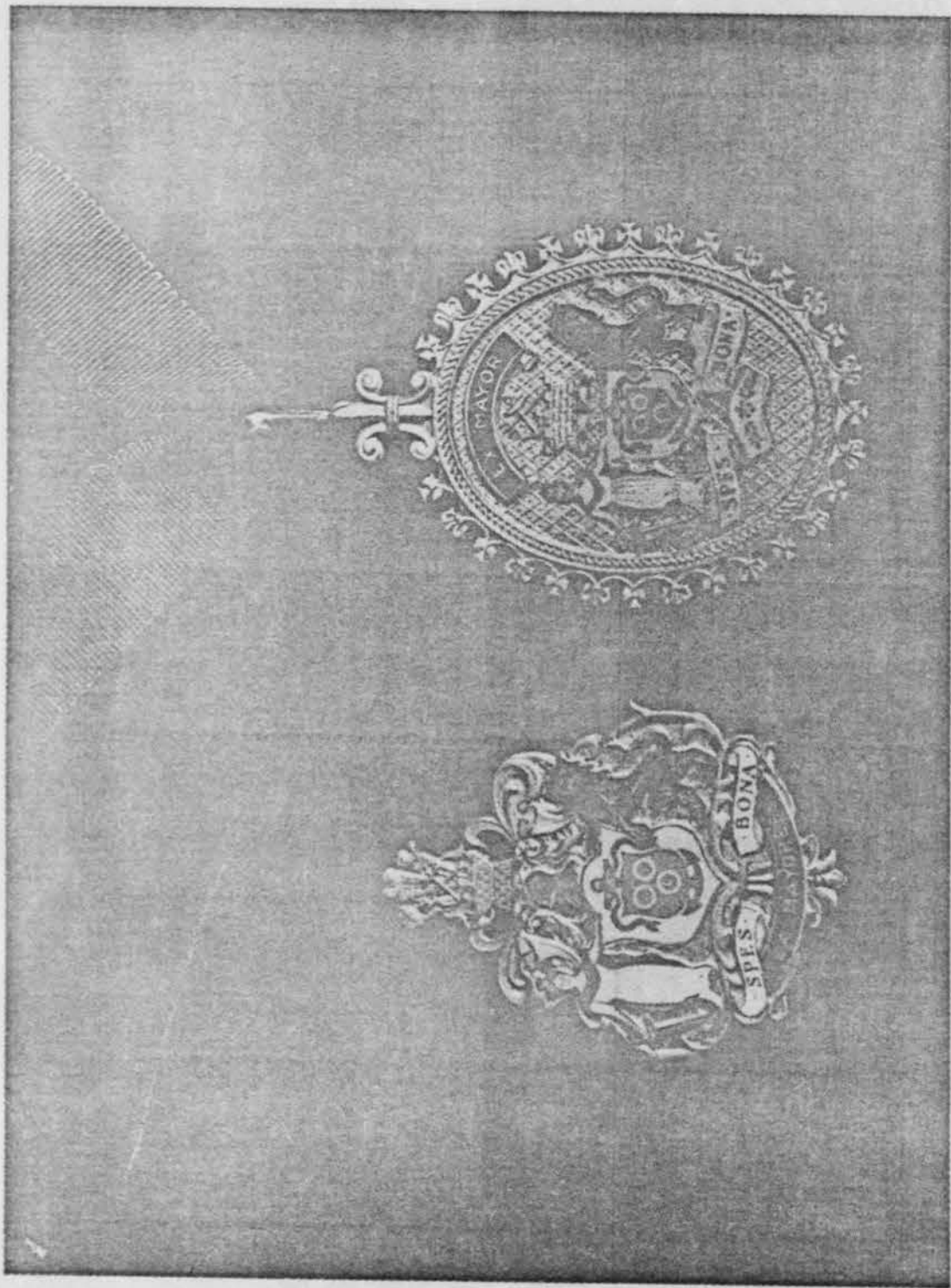


DEPUTY MAYOR'S BADGE.





DEPUTY MAYORESS: CHAIN AND BADGE.



City of CAPE TOWN  
Collier du Maire

## The City of Cape Town



*H. S. ...*

Mayor.

Ex: The Review  
 Montreal  
 5 juin 1926 ✓

The inauguration of the city council held last week was a gala event, and Mayor Martin, with his council colleague and City Hall officials received formally the citizens of this great Metropolis. The function was the second of its kind inside a few months, the previous reception being held in February on the occasion of the opening of the new building for public inspection.

As on the previous occasion, the building had been scrupulously cleaned by orders of Jules Crepeau and H. A. Terreault, and the council chamber, Mayor's room and Hall of Honor were tastefully decorated with hundreds of flowers, plants and evergreens from the city conservatory, the floral designs being laid out by E. Bernadet, superintendent of parks.

Invitations and the social aspects of the day were in charge of City Clerk Etienne Gauthier, and a large number of prominent guests, including ecclesiastical heads, consuls from the United States and many foreign countries, notable men in public life, businessmen, with their ladies and friends crowded the ample space provided on the floor of the council chamber while hundreds of others found seats and standing room in the public galleries.

Mayor Martin wore for the first time the magnificent \$4,500 toga bought to replace the one lost in the city hall fire. The garment, made by European tailors, is an exquisite creation of purple cloth, trimmed with Russian sable, and lined with white satin. The great sleeves are garnished with long panels which flow gracefully with the movement of the arms, and the garment is tied with dainty bows of silk ribbon. The mayor also wore the gold collar of office rescued from the fire. White kid gloves completed the raiment of the first magistrate. He entered the council chamber while all stood in silence, and, bowing to the chair, to the aldermen and the public, he mounted the steps of his throne and called the meeting to order. The council followed the customary procedure and the regular routine matters were called off. Minutes of previous meeting, correspondence, executive reports, questions, motions, notice of motion, questions of privilege, all received their notice and quota.

*le 4 Mars 1922*

When this had been despatched, Mayor Martin arose and announced the next item on the special order of the day, his own inaugural address. This was a comprehensive document, of twenty-three pages, bound in official covers and tied with red ribbon. He read his address seated.

After congratulating the new members of the council and all the aldermen elected, the mayor thanked the electors of Montreal for their generous support of his candidacy, and recalled that it was the fifth time that he had been thus honored. He wished to apprise the electors of his program, the administration of his intentions, the council of his wishes and

the legislature of his desire to give Montreal a full measure of autonomy.

## La toge du maire vendue à l'enchère

*Le Canada 27 oct. 1937*

Pour acheter des chaussures  
aux enfants pauvres. —

Mais qu'en reste-t-il ?

Au temps jadis, alors que M. Médéric Martin était maire de Montréal, le premier magistrat, quand il recevait le prince de Galles ou un maréchal de France, se couvrait les épaules d'une toge garnie d'hermine. Depuis, la toge a été "entreprisée" et les mites s'en sont repu. Depuis, aussi, la crise est venue, le chômage, etc.

Les échevins parlent souvent des moyens à prendre pour soulager les misères des chômeurs. Les moyens mis à leur disposition sont rares, pour ne pas dire inexistants, et aussi y vont-ils de toute leur imagination pour en créer. Samedi, l'échevin Henri Jarry, du quartier Villeray, suggéra de faire vendre à l'enchère l'antique toge de M. Martin. Le résidu de la vente, si résidu il y a, servirait, une fois vendu, à créer un fonds pour l'achat de chaussures aux enfants pauvres.

Les échevins qui causaient avec M. Jarry ont trouvé l'idée excellente. Il se pourrait fort bien qu'elle soit exécutée... s'il reste assez d'hermine et de toge.

## MAIRES DE MONTREAL. Collier et toge

Sommaire du dossier conservé aux  
Archives municipales

- 1851 27 août - Le Conseil municipal de Montréal décide de faire confectionner un collier en or que S.H. le Maire de la Ville devra porter dans toutes les occasions convenables.
- " 2 octobre - Au retour d'un voyage à Boston, en compagnie d'une délégation municipale montréalaise, le Gouverneur général du Canada, Son Excellence le Comte d'Elgin & Kinkardine est l'invité d'honneur à une assemblée du Conseil municipal de Montréal tenue le 2 octobre 1851.  
En cette circonstance, le Gouverneur général se dit heureux de se voir conférer par le Conseil municipal le privilège d'investir S.H. le Maire de Montréal des insignes d'office qui lui sont offerts pour la première fois. Le Maire Charles Wilson remercia Son Excellence.  
Note: On a rappelé le souvenir de cette cérémonie par une inscription appropriée, gravée au revers du médaillon qui est suspendu au collier de S.H. le Maire.
- " 24 octobre - La Ville paie pour la confection du collier ainsi désigné: "The Standard Silver collar and badges strongly and richly Gilt", la somme de 40 louis. Une somme de 2 louis 16 chelins 6 deniers est aussi acquittée pour l'achat d'un coffret en bois d'érable.
- 1852 28 février. - Le médaillon fixé au collier du Maire deviendra dorénavant la propriété du Maire sortant de charge.
- " 1 juin - On soumet le dessin d'un médaillon pour le collier du Maire. Le 12 octobre 1852, la Ville paie la somme de 35 louis 5 chelins pour l'acquisition d'un médaillon importé.  
Note: Ce dernier médaillon paraît avoir été légué au maire Wilson afin que le médaillon original demeure fixé au collier.
- 1853 6 décembre - Le coût du médaillon ne devra pas dépasser à l'avenir la somme de 5 louis.
- 1854 14 janvier - Le Greffier de la Ville fait savoir qu'il ne peut se procurer de médaillon pour un prix inférieur à 10 ou 12 livres.

ARCHIVES MUNICIPALES  
MONTREAL  
MUNICIPAL ARCHIVES

1856 11 mars - On abroge les résolutions du 27 août 1851 et du 28 février 1852.

S.H. le Maire sera laissé libre dorénavant de porter les insignes de sa charge. Le médaillon ne deviendra plus sa propriété personnelle. Par ailleurs, on manifeste le désir de remplacer les insignes existants par de nouveaux ornements pour la Mairie.

" 17 mars - Le Comité spécial recommande que dorénavant le Maire soit revêtu d'une toge garnie de fourrure et qu'il porte un médaillon entouré de feuilles d'érable et portant au centre la gravure des armes de la Ville de Montréal. On recommande aussi que le Greffier de la Ville soit pourvu d'une toge de soie noire.

Le 28 mai suivant, les résolutions du 17 mars sont abrogées. On ne changera rien aux choses existantes. Toutefois le Maire aura désormais la liberté de porter, quand bon lui semblera, ses ornements, en tout ou en partie.

Note: A part le collier, n'entendait-on par les ornements "en partie" de la Mairie? Les procès-verbaux du Conseil municipal ne paraissent pas contenir la liste de ces articles.

" 11 juin - Le Conseil municipal manifeste l'intention de remplacer les vieux ornements que porte le Maire. On fera confectionner un médaillon en or pur qui demeurera par la suite la propriété de la Ville.

" 27 juin - Le Conseil municipal annule sa décision du 11 juin. Il est maintenant entendu que l'on ne changera pas les ornements existants. En ce qui regarde S.H. le Maire, il sera désormais loisible à celui-ci de porter à sa discrétion, soit en tout, soit en partie, les ornements de sa charge.

1860 13 juin - En prévision de la visite attendue de S.R. le Prince de Galles, le Conseil municipal décide de faire remettre à neuf le collier et le médaillon du Maire. De plus, le Maire est autorisé à se procurer pour lui-même ainsi que pour le Greffier de la Ville des toges convenables que l'un et l'autre porteront en temps et lieu durant le séjour du Prince dans la ville de Montréal.

" 11 septembre - Le Conseil municipal accepte d'acquitter au coût de \$404.25 le prix d'achat des articles ci-après:  
1 Toge de couleur écarlate, garnie de martre pour S.H. le Maire.  
1 Epée avec fourreau et ceinture.  
1 Chapeau en soie noire.  
2 Paires de gants blancs.  
Pour le Greffier de la Ville:  
1 Toge en soie garnie de velours  
1 Chapeau  
1 Paire de gants blancs.

Le Conseil municipal paie aussi la somme de \$25,00 pour la remise à neuf du Collier du Maire. Une autre somme de \$52.50 est aussi déboursée pour l'achat de 30 boucles en argent.

1894 26 février - Ayant accepté l'invitation d'assister à l'assemblée du Conseil municipal de Montréal, tenue le 26 février 1894, Son Excellence Lord Aberdeen, Gouverneur général du Canada, veut bien, en cette circonstance, revêtir des insignes de sa charge, le Maire nouvellement élu, M. J.-O. Villeneuve.

Note: Le souvenir de cette cérémonie est rappelé par une inscription gravée au revers de l'ornement, servant d'agraphe, à la partie supérieure du collier.

1907 9 décembre - La Ville accepte de payer la somme de \$24,00 représentant le coût de la mise en dépôt, pendant les années 1905, 1906, 1907.



- 1916  
1919
- Crédits votés pour divers réparages au collier ainsi qu'à la toge de Son Honneur le Maire de Montréal.
- 1923
- Achat d'une nouvelle toge pour S.H. le Maire. Cette toge fut confectionnée par la Maison Dharles Desjardins au coût de \$1,400. Elle était garnie de martre de la Baie d'Hudson. On fit en même temps l'acquisition d'une boîte en métal pour la conservation de cette toge.

15 juillet 1943

Monsieur J.-Alphonse Mongeau  
Greffier de la Cité  
Hôtel de ville.

Cher monsieur,

Changement des armoiries de la Ville  
au collier de Son Honneur le Maire.

Monsieur Honoré Parent, ainsi que vous m'en faites la communication, désire connaître l'opinion que je puis formuler sur la modification que l'on projette d'apporter au collier de Son Honneur le Maire.

En remerciant M. Parent de ce témoignage de confiance dont il veut bien honorer l'Archiviste municipal, je trouve la tâche aisée de me prononcer sur le sujet, attendu que vous m'avez déjà invité à étudier la question en votre compagnie et que nous sommes arrêtés à des conclusions qui pourraient se résumer comme suit:

a- Le changement d'armoiries au médaillon du collier de Son Honneur le Maire s'impose depuis le 17 avril 1938, c'est-à-dire depuis la date à laquelle votre prédécesseur, M. J.-Etienne Cauthier, se voyait en mesure d'authentifier les documents officiels par l'apposition d'un sceau nouveau, fait à l'image des armoiries nouvelles de Montréal.

En dépit du respect dû à l'histoire, il est logique de penser que nulle distinction ne devrait exister, en fait d'identification, entre les ornements honorifiques que porte le maire et le sceau officiel que se donne une municipalité.

b- Le dessin soumis par la maison William Scully diffère sensiblement du travail artistique et de caractère officiel que nous a fourni, sur parchemin, M. Roland Gérard-Charlebois.

On s'est inspiré, à la maison Souhly d'un dessin de première heure, exécuté dans la note, mais non selon les règles de l'art. Il conviendrait donc d'inviter ces gens à modifier leur dessin, c'est-à-dire le contour des pièces sur l'écu, afin de faire le tout conforme au dessin définitif.

c- On devrait agir de même pour le castor, timbrant l'écu.

d- Le rinceau de feuilles d'érables contournant l'écu diffère quelque peu de la disposition que l'on trouve au dessin définitif. Les feuilles sont moins nombreuses. Mais, par le fait que cet attribut ne sert que d'ornement à l'écu et que, par ailleurs, la reproduction dans le métal y gagnerait en netteté si le nombre des feuilles se faisait restreint, je crois qu'il n'y a pas lieu d'insister pour obtenir, en ce qui concerne ce rinceau, un changement au dessin soumis par la maison Souhly.

e- Le revers du médaillon à remplacer fait voir une inscription de nature historique qu'il conviendrait certes de conserver mais qui devrait s'accroître d'une addition, susceptible, celle-ci, de justifier l'apposition, à l'avvers, des armoiries nouvelles. L'espace disponible s'y faisant restreint, on pourrait ajouter une inscription comme celle-ci:

"Coat of Arms altered  
Armoiries modifiées

21 mars 1938.

La comparaison du médaillon de vieille date et du nouveau porterait peut-être certaines personnes à regretter l'absence de l'inscription: "Corporation of Montreal" que l'on voit au médaillon de 1851, et qui ne se retrouvera pas au nouveau médaillon. A ce sujet, on pourra rappeler que les armoiries de Montréal sont parlantes par elles-mêmes en ce qu'elles contiennent une devise toute particulière à notre ville. Les mots "Concordia Salus" identifient suffisamment Montréal.

Somme toute, ce sont là les seules observations qu'il me paraît opportun de rappeler et que je me permets de laisser à votre appréciation.

Respectueusement soumis,

*Conrad Archambault*  
Archiviste en Chef

JOHANNESBURG; Minute of the mayor: 1944-1945



PRESENTATION OF CASKET CONTAINING THE SCROLL OF THE FREEDOM OF THE CITY OF JOHANNESBURG BY THE MAYOR (CLR. SIDNEY P. LEE) TO MR. A. IMMINK, J.P., FIRST FREEMAN. 13th MAY, 1949.

JOHANNESBURG; Minute of the mayor, 1944-45



OPENING OF SPEED THE VICTORY FAIR AT ZOO LAKE BY GENERAL SMUTS, 25th NOVEMBER, 1944.

JOHANNESBURG

(Transvaal; -Union sud-africaine-)

Ex: Minute of the Mayor, Johannesburg, 1944-1945



His Worship the Mayor (Councillor A. Immink, J.P.).

*La satire 8 juin 1942*  
**La ville remplacera-t-elle  
 la toge de martes du maire  
 que les mites ont dévorée ?**

La ville de Montréal achètera-t-elle une nouvelle toge, dont le maire se pareira dans les grandes circonstances? C'est la question que l'on se posait, cette semaine, dans la salle des caucus, où les conseillers ont appris que la toge, garnie de martes, qui fut achetée en 1923, alors que l'hon. M. Médéric Martin était maire de Montréal, avait été complètement détruite par les mites.

La toge que la ville a achetée en 1923 a coûté \$1,400, et pour être certaine qu'elle ne serait pas atteinte par les mites, les autorités municipales du temps achetèrent en même temps, une boîte en métal qu'elles payèrent \$30.

**ELLE SERVIT QUELQUE FOIS**

Le maire du temps, M. Martin, la porta à peine quelques fois, dans diverses circonstances, in-



**L'hon. M. MÉDERIC MARTIN,** conseiller législatif drapé dans la toge qu'il portait alors qu'il était maire de Montréal. Cette fameuse toge a été depuis, dévorée par les mites, dans les voûtes de l'hôtel de ville.

tant ainsi les anciens maires de Montréal qui portèrent aussi la toge. En effet, en 1860, la ville de Montréal achetait une toge pour le maire et une autre pour le greffier.

**UNE NOUVELLE TOGE**

Plusieurs conseillers estiment que le maire de la métropole canadienne, devrait, dans les grandes circonstances, porter la toge, que cette coutume, qui ne fut pratiquée qu'à de rares périodes, dans

l'histoire de Montréal, devrait revivre.

**LA PROIE DES MITES**

La toge qui fut achetée au temps de M. Martin ne dura pas longtemps. Quand M. Camille Houde se présenta, il proclama qu'il ne porterait pas la toge, et M. Martin lui répliqua qu'il avait bien raison de ne pas vouloir revêtir ce vêtement, parce que vous êtes trop petit pour cette toge qui a été faite pour un grand homme comme moi.

**DANS LA VOÛTE**

Lorsque M. Martin fut défait, on mit la toge dans la boîte anti-mites et on n'en parla plus pendant quelques années. Un bon jour, le greffier du temps, M. Etienne Gauthier, voulut revoir la toge et il se rendit dans la voûte, où on l'avait déposée. Quelle ne fut pas sa surprise de ne trouver que des lambeaux de fourrures dont les mites s'étaient repues. On referma la boîte, et il n'en fut plus question.

**CURIOSITÉ des JOURNALISTES**

Ces jours derniers, comme certains conseillers parlaient de racheter une nouvelle toge pour le maire, les journalistes ont demandé à voir les restes de l'ancienne robe de M. Martin. Les autorités municipales n'ont pas cru bon de faire voir aux journalistes ces restes de l'ancienne toge dont s'ornait M. Martin, dans les circonstances solennelles, et on a refusé de les conduire dans la voûte dans

laquelle se trouvent les derniers lambeaux de ce fameux vêtement.

**ON VOULUT VENDRE LA TOGE**

En 1937, la ville de Montréal était aux prises avec le chômage et elle se débattait dans un marasme financier. Plusieurs conseillers, dont M. Henri Jarry, alors échec de d'Ahuntic, proposèrent de vendre la fameuse toge à l'enchère, pour acheter des chaussures aux enfants pauvres avec le produit de la vente.

Reverra-t-on un maire de Montréal orné d'une toge comme celle que porta M. Martin? Les conseillers qui favorisent ce projet devront convaincre la Commission des affaires municipales, qui a le contrôle sur l'administration et les finances de la ville, de l'utilité de cette dépense, et c'est l'opinion générale, à l'hôtel de ville, que c'est par un «non» bien catégorique que la Commission rejettera cette proposition.

**Un anniversaire  
 passe inaperçu à  
 l'hôtel de ville!**

*Le Canada "Équité" 1945*

L'anniversaire d'un événement qui a pourtant déjà suscité beaucoup de commentaires a passé inaperçu à l'hôtel de ville, hier.

C'était un dixième anniversaire. Le 27 juillet 1935, on déposait en effet dans la voûte de l'hôtel de ville le célèbre bicorne du maire que la présente génération ignore.

Incidemment, le bicorne relégué aux oubliettes peut-être repéré tout à côté d'un lourd coffre d'acier "à l'épreuve des mites" (a-t-on déjà dit) contenant les restes de ce qui fut l'éclatante mante d'hermine portée par l'hon. Médéric Martin, au temps où il était le premier magistrat de la métropole.

Si l'on oublie l'anniversaire de sa "retraite", le bicorne doit par ailleurs avoir la consolation d'avoir connu un meilleur sort que la mante d'hermine. En effet, on se rappelle que l'on découvrit en 1937 que la mante, précédemment déposée dans un coffre d'acier anti-mites, avait été lamentablement victime des mites. Quant au bicorne, il repose paisiblement à côté de la célèbre mante, fier d'être demeuré intact.

### Le collier du maire

On l'a fait réparer — En argent massif plaqué d'or — Le maire Charles Wilson et lord Elgin — La toge

*Le Devoir 9 Mars 1944*  
La ville vient de faire réparer, au coût de \$125, le collier du maire, superbe collier d'argent massif plaqué d'or que le premier magistrat porte dans les grandes occasions. L'écusson que supporte le collier a été modifié; on y a fait graver les nouvelles armes de Montréal. Au dos de l'écusson se trouve une inscription en anglais, dont voici une traduction:

"Lord Elgin, gouverneur général du Canada, à la demande de la corporation de Montréal, a investi M. Charles Wilson, maire de la ville, de l'insigne de ses fonctions, le lundi 22 septembre 1851."

A part la modification de l'écusson, on a fait redorer le collier et on a fait remplacer des mailles trop usées. M. le maire Raymond est fort satisfait du travail. Il a dit qu'il serait bon maintenant que la ville remplacât la toge achetée au temps du maire Médéric Martin, et qui a été détruite par les mites. M. Raymond a dit que personnellement il ne tient pas à la toge, mais que pour les cérémonies il est convenable que le maire de Montréal en ait une, comme cela existe à Québec et dans la plupart des villes d'Angleterre.

### Un anniversaire passe inaperçu à l'hôtel de ville!

*Le Canada 28 juillet 1945*  
L'anniversaire d'un événement qui a pourtant déjà suscité beaucoup de commentaires a passé inaperçu à l'hôtel de ville, hier.

C'était un dixième anniversaire. Le 27 juillet 1935, on déposait en effet dans la voûte de l'hôtel de ville le célèbre bicorne du maire, que la présente génération ignore.

Incidemment, le bicorne relégué aux oubliettes peut-être repéré tout à côté d'un lourd coffre d'acier "à l'épreuve des mites" (a-t-on déjà dit) contenant les restes de ce qui fut l'éclatante mante d'hermine portée par l'hon. Médéric Martin, au temps où il était le premier magistrat de la métropole.

Si l'on oublie l'anniversaire de sa "retraite", le bicorne doit par ailleurs avoir la consolation d'avoir connu un meilleur sort que la mante d'hermine. En effet, on se rappelle que l'on découvrit en 1937 que la mante, précédemment déposée dans un coffre d'acier anti-mites, avait été lamentablement victime des mites. Quant au bicorne, il repose paisiblement à côté de la célèbre mante, fier d'être demeuré intact.

*à Vancouver.*

### EX-MAYOR CLAIMS ROBE'S OWNERSHIP

*Gazette 28 sept 1946*  
Dispute over Vancouver Toga  
Arises Between McGeer  
and Cornett

Vancouver, September 26.—(C)—City Comptroller Frank Jones has something new to worry about—the ownership of Vancouver's mayoral robes.

Senator G. G. (Gerry) McGeer says he paid \$527.33 "out of my own pocket" for the robes when he was mayor in 1936, and now Mayor J. W. Cornett refuses to wear them until ownership is settled.

"It is not my intention to wear them again until we find out whether McGeer owns them or whether the city does."

After Mr. Cornett's ultimatum, council ordered an investigation, and Comptroller Jones has the job of finding out ownership.

"I will instruct the city's accounts department to find the original warrant for purchase of the robes," he said.

The mystery of the robes developed early in the week when Senator McGeer, criticizing civic administration, told a meeting that he had personally paid for the robes "when we couldn't find an expense account big enough to slip it into."

The robes were purchased during Vancouver's Golden Jubilee when the Lord Mayor of London was the guest of honor. There is also a gold chain, valued at \$5,000.

So far at least, there is no apparent record of purchase of the robes by the city.

There is, however, a record of a meeting, December 22, 1936, of the Golden Jubilee Committee when it rejected a statement covering a robe and hat valued at \$527.33, and Senator McGeer was criticized for "madcap expenditures." He replied that he personally had paid out several thousand dollars for expenses in connection with the jubilee.

The ownership of the mayoral chain—solid gold—is not in doubt. It was presented to the city in 1912.

Mayor Cornett indicated the robes may go back to Senator McGeer, but the chain will stay at City Hall.

# Il y a 100 ans que le maire porte le collier

*Le Soleil*

*4 déc. 1949*

## Reviendra-t-on à la toge ?

En 1942, on la retrouva dévorée par les mites, dans les voûtes de la ville. — Feu M. Médéric Martin fut le dernier maire à la porter. — Les origines du collier d'or du maire de Montréal.

(par Ovide LEFEBVRE)

Le collier dont se pare le maire de Montréal, dans certaines circonstances, n'est pas un ornement nouveau puisqu'il y a près de cent ans que celui qui dirige les destinées de Montréal s'en décore pour les circonstances de quelque importance.

C'est en effet, d'après des documents recueillis par le personnel des archives municipales, en août 1851 que le conseil municipal du temps décidait de faire confectionner un collier en or que le maire de la ville devrait porter dans toutes les occasions officielles.

C'est également le premier maire élu par le suffrage populaire, M. Charles Wilson, qui eut l'honneur d'être le premier maire à porter cette décoration.

M. Wilson fut en effet le premier maire de Montréal à être élu par le suffrage populaire. Antérieurement, les maires étaient élus par le conseil de ville, et c'est le 11 mars 1851 que le peuple de Montréal eut pour la première fois le privilège de dire son mot directement dans le choix du maire de Montréal.

Encore, faut-il faire une réserve, à ce sujet, puisque M. Wilson fut élu par acclamation, étant le seul candidat en lice le jour de l'appel des candidats.

### PRESENTATION OFFICIELLE

La présentation officielle du nouveau collier donna lieu à une cérémonie grandiose, au vieux marché Bonsecours, où se tenaient alors les délibérations du conseil de ville.

Le gouverneur général du temps, Son Excellence le comte d'Elgin et Kinkardine, revenait de Boston, avec une délégation du conseil de ville de Montréal.

Le représentant du roi fut invité à une séance du conseil de ville, au cours de laquelle il remit officiellement au maire, le fameux collier, et une inscription sur un médaillon, attaché au collier, rappelle cet événement vieux de près d'un siècle.

### UNE TOGE POUR LE MAIRE

En 1856, on ne se contenta plus de cette seule décoration, et le conseil de ville décida que le premier magistrat de la ville devait en plus être revêtu, dans les circonstances officielles, d'une toge garnie de fourrure, et qu'il porterait aussi un médaillon entouré de feuilles d'érable et portant au centre les armes de la ville de Montréal.

Pour donner plus d'apparat aux

fonctions officielles, on décida que le greffier de la ville devrait aussi porter une toge de soie noire, ce qu'il fit pendant plusieurs années.

### VISITE DU PRINCE DE GALLES

En 1890, en prévision de la visite de S. E. le Prince de Galles, le conseil municipal décida de remettre à neuf le collier et le médaillon du maire. De plus, le maire fut autorisé à se procurer pour lui-même et pour le greffier, des toges "convenables" qu'ils devaient porter au temps et lieu durant le séjour du Prince dans la ville de Montréal.

Les choses allèrent ainsi pendant de nombreuses années. Mais, petit à petit, on abandonna la coutume que le greffier porte la toge, dans les cérémonies officielles.

Le dernier maire de Montréal à porter la toge fut M. Médéric Martin, qui devint par la suite conseiller législatif. Il avait alors une riche toge de tissu violet, ornée d'hermine, le tout ayant coûté près de \$1,500.

Quand M. Martin était maire de Montréal, on avait pris l'habitude de déposer la toge au magasin de M. Charles Desjardins, marchand de fourrure de la rue Saint-Denis.

Un bon jour, un employé municipal dont on ne connaît plus le nom, signala que cette façon de procéder entraînait des dépenses à la ville, et qu'il pouvait prendre lui-même soin de la toge.

Ainsi dit, ainsi fait. Notre homme se vit confier le précieux vêtement, qui fut déposé dans les voûtes de la ville. Et de temps en temps, le gardien devait y avoir l'œil, pour s'assurer que tout était pour le mieux.

Quelle ne fut pas la surprise des officiers municipaux lorsqu'un bon jour, en 1942, ils se présentèrent dans les voûtes pour trouver la pauvre toge toute dévorée par les mites.

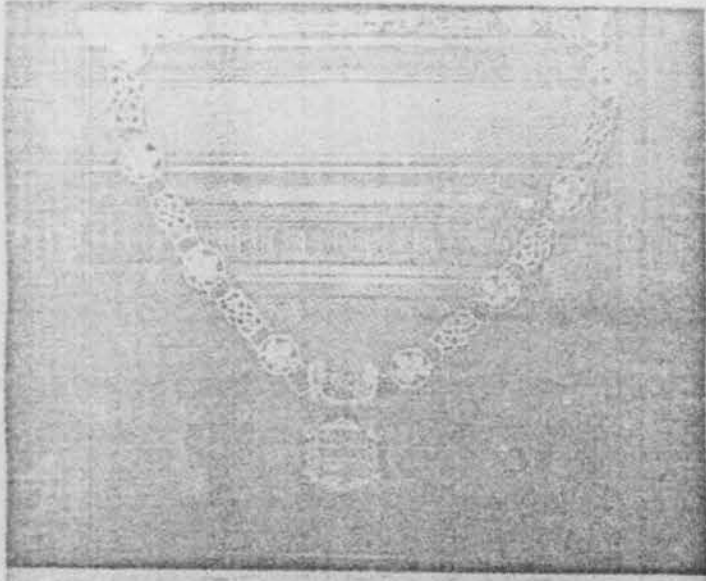
Et c'est la dernière fois que l'on a entendu parler d'une toge, comme vêtement distinctif du maire de Montréal.

Quant au collier, le maire continue à le porter dans les fonctions officielles, et l'on semble avoir com-

plètement oublié, à l'hôtel de ville, qu'il fut un jour où le premier magistrat de la ville ne sortait jamais officiellement sans porter la toge et le collier.

Ces jours-là reviendront-ils ?





Le collier du maître.

LA PATRIE

# Le collier du maire à Rome

Le collier d'or qui constitue l'attribut principal des maires montréalais est en grande vogue à Rome, ces jours-ci. M. J.-M. Savignac, l'"ambassadeur" spécial de la Cité, le porte avec fierté aux cérémonies et aux réceptions marquant la consécration épiscopale de Mgr Léger. Pour l'unique occasion, M. Houde a voulu se déporter de son précieux ornement pour en revêtir son député romain.

Nous sommes ici en présence d'un grand précédent municipal, car l'emblème des premiers magistrats de la Ville n'a pas l'habitude de courir le monde. En fait, c'est sans doute le premier voyage à si long cours qu'accomplit l'insigne doré, puisque nos bourgmestres se

contentaient jusqu'ici de s'en orner pour les seuls événements locaux d'importance majeure.

Le tour symbolique de la mairie mérite bien, toutefois, de voir un peu de pays, en raison de son âge et de ses longs et loyaux services. N'est-il pas à la veille de célébrer son centenaire? car les vieux papiers de l'hôtel de ville nous font savoir que son origine remonte à l'an 1551. Le maire Charles Wilson l'afficha le premier et lord Elgin présida à l'investiture. La remise de la parure officielle se déroula au marché Bonsecours où l'édilité délibérait à ce moment.

Depuis, l'ornement continue à servir sans trop de défaillance, sans qu'il a dû subir quelques renova-

tions aux fins de réparer en ses mailles les outrages de l'usure et du temps.

Le collier d'or est la seule distinction officielle qu'arborent maintenant les maires montréalais quelquefois durant l'année. L'ex-Médéric Martin mit un jour en lumière une toge richement fourrée d'hermins, mais l'ample manteau n'est plus utilisable, par suite de l'action destructrice des mites, et on ne l'a pas renouvelé. Par surcroît, le bicorne ornant jadis le chef des anciens Camilliens n'est plus qu'un objet de musée.

Le séjour du précieux collier à Rome revêt, de ce fait, un plus haut symbolisme.

L. R.

## Impressions de Me Savignac

### Le collier du maire Houde brille à St-Pierre de Rome

Il faut se rendre en Europe pour constater à quel point le Canada et la métropole canadienne y sont connus. Car Montréal est bien sur la carte du monde. Et, en Europe, quand on parle du Canada, on parle de Montréal; car notre métropole y jouit d'une popularité aussi grande que celle du pays." Voilà ce que nous relatait Me Jean-Marie Savignac, à son retour de Rome, où il a officiellement représenté la cité de Montréal au sacre de Son Exc. Mgr Léger.

Me Savignac était au nombre des 50 voyageurs qui se sont rendus dans la ville éternelle à l'occasion du sacre de Mgr Léger à bord de l'avion Pèlerin Canadien, de la compagnie Curtiss-Reid. C'était la première envolée de notre éminent compatriote. "J'ai fort apprécié ce voyage en avion, dit-il; c'est vraiment le moyen le plus rapide pour les voyageurs qui n'ont que peu de temps à leur disposition. Nous avions un avion solide et un magnifique équipage qui nous inspiraient une grande confiance. L'envolée s'est accomplie à merveille."

Sur la pressante suggestion de Son Honneur M. Camilien Houde, Me Savignac expédia avec lui, à Rome, le collier d'or qui est l'insigne officiel du maire de Montréal. C'était la première fois que ce collier quittait la métropole. En sa qualité de délégué officiel de la Cité de Montréal, Me Savignac a porté le collier d'or lors des cérémonies du sacre de S. E. Mgr Léger et lors de l'audience privée accordée par le pape aux Montréalais en cette circonstance. "Et je puis vous affirmer que l'insigne particulier du maire de Montréal a été fort remarqué à Rome. Il indiquait d'une façon bien tangible la présence de la métropole à ces remarquables cérémonies. L'apparition de ce collier d'or fut un geste très remarqué et fort apprécié. Je craignais de l'apporter avec moi, de peur de le perdre ou de le détériorer; mais M. Houde y tenait fortement et j'ai accepté, pour réaliser sa belle initiative."

#### Le pape

Me Savignac a eu le bonheur de voir le souverain pontife à 6 reprises, en 5 audiences publiques et une audience privée. A celle-ci, il fut présenté au Saint-Père par S. E. Mgr Léger. Le pape lui dit alors: "Je vois par vos insignes que vous représentez Montréal, l'ancienne Ville-Marie, cette grande ville catholique. Je bénis toute la population de Montréal, ses administrateurs, vous-même, votre famille et tous ceux qui vous sont chers." Et Me Savignac ajoute que cette audience privée fut une scène extrêmement émouvante, surtout quand le souverain pontife s'adressa au groupe de visiteurs pour faire un éloquent éloge du nouvel archevêque de Montréal, en des termes affectueux, puissants et paternels.

"Jamais je n'oublierai cette scène," nous dit Me Savignac. "Et les audiences publiques constituaient aussi des spectacles indescriptibles, tellement il y a d'ardeur spontanée et d'enthousiasme. La foule court auprès du pape et le pape va paternellement à la foule. Ce grand homme blanc à la bonté dépeinte sur sa figure. Il est alerte et il a une voix sonore. En toute sa personnalité se reflète une puissance, tant physique que spirituelle, que les mots ne peuvent traduire."

C'était le 3e voyage que Me Savignac faisait à Rome. Il avait d'abord visité la capitale chrétienne en 1919 et en 1922. Or, en voyage, il a l'heureuse habitude d'écrire son journal. Il l'avait fait en 1919, et en sténographie. "En



Me Jean-Marie Savignac est ici photographié à sa descente de l'avion quadrimoteur "Pèlerin Canadien", à Dorval.

prenant l'avion, à Dorval, dit-il, j'avais apporté ce petit carnet et, dès que l'appareil se fut élancé dans les airs, je me mis à relire ces notes de mon voyage d'il y a 31 ans. Et, chose surprenante, j'ai pu aisément relire mon écriture sténographique après tant d'années. Il va sans dire que j'ai trouvé à Rome une transformation extraordinaire. Et il est curieux de noter qu'en Europe, les gens ont l'orgueil de conserver sur leurs monuments et édifices la trace des âges, alors que l'Amérique se plaît à l'effacer au plus tôt. J'ai assisté à une superbe réception donnée en l'honneur de S. E. Mgr Léger, par notre ambassadeur à Rome, Son Exc. M. Jean Désy. Ce compatriote accompli à Rome un travail remarquable; c'est un diplomate qui nous fait honneur et qui fait sa marque."

Me Savignac a profité de son court séjour en Europe pour se rendre à Lourdes, qui est à 3 heures d'avion de Rome. "Lourdes est un imposant lieu de pèlerinages, qui mérite d'être visité. On y retrouve une puissante atmosphère spirituelle. Comme notre avion français volait à basse al-

Houde, j'ai eu la joie de voir les braves paysans français au travail dans les champs. C'était le moment des semailles. Toute la population était au champ et poursuivait son travail, avec des païres de bœufs. J'en ai rapporté une impression magnifique. Dimanche dernier, j'ai assisté, à St-Pierre-de-Rouge, à la canonisation de saint Antonio-Maria Claret, un Espagnol, où j'ai pu apercevoir le chef d'Etat espagnol, Francisco Franco. Partout, on a eu beaucoup d'égards envers le délégué officiel de la cité de Montréal; au sacre de S. E. Mgr Léger, on m'avait installé un fauteuil dans le chœur, auprès de l'hon. Jean-Paul Sauvé, délégué de la province.

Et M. Savignac termine: "Je suis extrêmement reconnaissant au maire Camille Houde et aux autorités municipales, pour l'honneur qu'ils m'ont fait en me déléguant à Rome et pour la superbe occasion qu'ils m'ont fournie de visiter Rome en une circonstance aussi favorable: l'année sainte, le sacre de notre nouvel archevêque et la canonisation de saint Antonio-Maria Claret. Je suis profondément heureux de ce voyage et de ma première expérience de l'avion."

Dollard MORIN

Couronne.

**DE RETOUR**

L'échevin M. Jean-Marie Savignac, qui représentait le maire de Montréal à Rome, est revenu dans nos murs mardi après-midi, un peu fatigué du voyage aérien, mais enchanté de son entrevue avec le Saint Père Pie XII qui le reçut avec 50 autres notables de notre province.

M. Savignac portait le collier d'or de notre premier magistrat, et le Saint Père lui a demandé la signification de cette insigne. Notre pro-maire de l'année sainte a répondu qu'il représentait Ville-Marie, la ville catholique par excellence.

Pendant le trajet en plein ciel, M. Savignac a eu l'aventure de sa vie. Juste au-dessus des montagnes du Labrador, une poche d'air fit descendre l'avion de 10.000 pieds d'altitude qu'il était, à 150 pieds du sol.

Et, par-dessus le marché, le pilote donna l'ordre à tous les passagers de s'attacher à leurs fauteuils.

M. Savignac aurait voulu se revoir sur le parvis de la basilique de Saint-Pierre.

*Le Canada* BINGO

11 mai 1950

**Départ de M. Savignac**

Le conseiller municipal J.-M. Savignac, délégué officiel de la Cité de Montréal au sacre de Mgr Paul-Emile Léger, archevêque élu de Montréal, (cérémonie fixée à mercredi prochain, à Rome) a quitté l'aéroport de Dorval, hier, en route vers la Ville Eternelle où il doit arriver aujourd'hui.

Le conseiller Savignac est porteur d'un message de S. H. le maire, M. Camille Houde, et de la résolution adoptée il y a une dizaine de jours par le conseil municipal à l'adresse de Mgr Léger.

Aussi, M. Savignac est, de concert avec Mgr P.-E. Coursol, un des trois délégués de la Commission des écoles catholiques de Montréal, porteur d'un message de l'Union Canadienne des Infirmités Inc., présentant également ses hommages au nouvel archevêque de Montréal.

*Le Canada* 24 avril



## LE COLLIER OU CHAÎNE D'OFFICE EST MAINTENANT LE SEUL INSIGNE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE MONTRÉAL

Le feu, et par deux fois les mites, complètent la destruction de la fameuse toge fourrée d'hermine dont M. Médéric Martin fut le dernier maire à se parer. — L'épée de gala et le bicorne empanaché, également deux insignes de luxe du passé. — L'incident McShane-Desjardins en 1893.

Par Léon TREPANIER, O.B.E.

LE COLLIER ou chaîne d'office de Son Honneur le Maire de Montréal a une histoire. Tout comme les hommes, les choses marquées d'une longue existence ont vécu au rythme des circonstances. L'auguste attribut de la mairie de la métropole n'a pas échappé à cet arrêt du sort. Qu'il ait été accroché au cou d'une célébrité ou d'un personnage notoire, il fut de tout temps trop symbolique pour se détacher entièrement du personnage dont il ornait la personne.

DEPUIS que notre régime municipal s'est démocratisé, à l'instar d'institutions non moins vénérables, on a dispensé le Maire de Montréal de se coiffer du bicorne empanaché ou de s'envelopper d'une toge bordée d'hermine ou de martre de la Baie d'Hudson et encore plus de porter en bandoulière une épée de gala. La toge connue des déboires dont le temps ne pourra effacer le souvenir.

### Les attributs de la mairie

le maire soit revêtu d'une toge garnie de fourrure et que le greffier soit également pourvu d'une toge de soie noire." Le 28 mai cependant, le Conseil se ravisa et décida de laisser le maire libre de porter, quand bon lui semblera, "ses ornements en tout ou en partie".

La visite attendue du Prince de Galles, en 1860, devait décider messieurs les membres du Conseil à ressusciter plus que convenablement les attributs de la mairie et c'est ainsi que le 13 juin, on autorisa le maire "à se procurer pour lui-même et pour le greffier de la Ville des toges convenables que l'un et l'autre porteront en temps et lieu durant le séjour du Prince de Galles dans la ville de Montréal".

Et au prix de \$404.25, à une séance du conseil municipal tenue le 11 septembre 1860, on acquiesça le prix d'achat des articles ci-après:

1. Toge de couleur écarlate, garnie de martre, pour Son Honneur le Maire.
2. Épée avec fourreau et ceinture.
3. Chapeau en soie noire.
4. Deux paires de gants blancs; et pour le greffier de la ville: Une toge en soie garnie de velours, un chapeau et une paire de gants blancs.

On approuvait en même temps le paiement d'une somme de \$25.00 pour la remise à neuf du collier du maire et une somme de \$52.50 pour l'achat de 39 boucles en argent.

### La toge victime du feu et des mites

Mais bien avant cela — c'était en 1916 — la toge avait subi les outrages des mites, bien qu'elle fût généralement conservée dans une boîte de métal et il en avait coûté à la ville \$150.00 pour faire disparaître toute trace du passage des insectes malfaisants.

En juillet 1919, M. Médéric Martin qui se préparait à recevoir Son Altesse Royale le Prince de Galles avait fait voter un nouveau crédit pour rafraîchir le costume et donner un petit coup de balai au bicorne traditionnel. A la suite de l'incendie de l'Hôtel-de-Ville on décida d'acheter une nouvelle toge et ce fut la Maison Charles Desjardins qui eut la tâche de la confectionner au prix de \$1,400. La nouvelle toge était garnie de martre de la Baie d'Hudson.

### Centenaire du collier

historique puisque depuis cent ans, les prédécesseurs de M. Houde l'ont porté tour à tour. Il se trouve que le premier maire à inaugurer le collier, M. Charles Wilson, fut aussi le premier maire de Montréal à être élu par l'ensemble des contribuables et non par le Conseil, comme cela se faisait antérieurement. C'est le 27 août 1851 que le Conseil municipal de Montréal décida de faire confectionner un collier en or, que Son Honneur le Maire porterait dans toutes les occasions convenables.

Sur motion du conseiller A. Montreuil, appuyé par le conseiller John Leeming", lit-on dans les procès-verbaux du temps, "il est résolu qu'une chaîne d'or et les autres insignes d'office ordinairement portés par les maires, soient fournis au Maire de Montréal, et qu'il soit requis de les porter dans toutes occasions convenables; que la dite chaîne et les insignes soient transmis dans

la suite à chaque Maire suivant et que soit composé le comité suivant pour mettre cette résolution à effet: le conseiller A. Montreuil, président; les échevins Archibald MacFarlane et J. B. Hommer, et les conseillers François Leclaire et John Leeming.

### Où logeait l'Hôtel-de-Ville en 1851

En 1851, on était à compléter la construction du Marché Bonsecours, dont la partie ouest de l'étage au-dessus du rez-de-chaussée allait être occupée par le Conseil municipal.

En attendant, le Maire, échevins et conseillers tenaient leurs délibérations à la MAISON HAYES, construction à quatre étages située d'un théâtre, située à la Place Dalhousie, plus tard emplacement de la gare Viger. Le bâtiment en question était la propriété de l'Israélite Moses Hayes, chef de police de l'époque.

### Une date mémorable: 22 septembre 1851

En septembre 1851, avait lieu l'inauguration d'un service de chemin de fer entre Boston et Montréal et ce fut l'objet de fêtes extraordinaires qui durèrent trois jours, auxquelles assistèrent le gouverneur-général du Canada, Lord Elgin, le Maire de Montréal et une délégation de treize échevins et conseillers en outre du greffier et de l'inspecteur de la voirie de Montréal.

Dans un rapport présenté au Conseil le 2 octobre, il est dit que Son Excellence Lord Elgin revint de Boston avec les membres du Conseil et "qu'après environ quinze heures de voyage, Son Excellence et les membres du Conseil sont arrivés en sûreté à Montréal à onze heures et demie du soir le 20 septembre".

Et le lundi 22 septembre à midi, "il plut à Son Excellence de recevoir une adresse présentée par le Conseil de ville de Montréal, à la Maison Hayes, en présence d'un grand nombre de citoyens les plus respectables de Montréal".

L'adresse en question com-

*font ?*

menait par ces mots: "Nous, le Maire, les échevins et les Citoyens de la Cité de Montréal, prenons la liberté d'approcher votre Excellence, pour vous remercier, etc., etc..."

Et le procès-verbal du greffier J. P. Sexton ajoute:

Son Excellence, à la fin de l'adresse dit à Son Honneur le Maire: "Il est d'usage suivant l'étiquette officielle, de passer à son secrétaire la copie des adresses faites en pareille occasion. Mais dans cette occasion-ci, j'ai voulu dévier de cette règle. Et en conséquence, je vous présente, M. le Maire, cet original aussi chaud que s'il sortait de mon cœur".

Son Excellence présenta alors à Son Honneur le Maire les insignes de son grade, consistant en la chaîne massive et élégante faite par ordre du Conseil en date du 27 août dernier.

Son Excellence laissa Montréal à quatre heures du même soir pour Niagara, par voie de La Prairie, accompagnée par Son Honneur le Maire, les membres du Conseil et un grand nombre d'habitants les plus influents de la ville...

On a rappelé le souvenir de cette cérémonie par une inscription appropriée, gravée au revers du médaillon suspendu au collier du Maire de Montréal. La ville avait payé la somme de 40 louis à la maison W. A. Townsend pour la confection du collier ainsi désigné: "The Standard Silver collar and badges strongly and richly gilt". On y ajouta un coffret en bois d'érable pour loger le précieux objet.

Le 24 janvier 1852, à deux heures de l'après-midi, Son Honneur le Maire Charles Wilson, orné des insignes de sa charge, présidait la première réunion du Conseil tenue dans le nouvel Hôtel-de-Ville au Marché Bonsecours. C'est au cours de cette cérémonie d'inauguration que l'honorable Peter McGill, maire de Montréal de 1840 à 1842, présente le portrait du Maire Wilson, celui de l'ancien maire McGill existant déjà. On sait que ces deux peintures devaient avoir en 1853, un sort inattendu alors que des vandales s'introduisirent dans la salle du Conseil et détruisirent les deux portraits.

Le 23 février le Conseil décrète que le médaillon fixé au collier du maire deviendra dorénavant la propriété du titulaire sortant de charge. Il appert toutefois que le médaillon original est resté fixé au collier car on voit que la Ville en fit faire une réplique que le maire Wilson emporta avec lui à l'issue de son terme.

Les années se passent et voici que sous le maire Henry Starnes, en 1856, on lit en date du 11

On veut des insignes plus convenables  
mars: "Que ce Conseil est d'opinion et considère nécessaire de reconsidérer les résolutions du 27 août 1852, relativement aux insignes du Maire. Sur motion du conseiller Damase Masson, secondé par le conseiller C.-E. Belle, il est résolu "qu'il soit laissé libre doré-

navant au Maire, de porter ou non, ses insignes et qu'un comité de cinq, composé de MM. J.-J. Day, François Lochaire, Henry Lyman et Masson soit nommé pour suggérer des insignes plus convenables avec instructions de faire rapport au Conseil."

On avait convenu à l'unanimité de modifier pour le mieux les attributs officiels de la

mairie, mais il faudra quatre ans encore—et grâce à l'approche d'une visite princière—avant de donner suite au projet. Le 17 mars 1856 on avait décidé qu'en outre de sa toge, le Maire porterait un médaillon entouré de feuilles d'érables, avec au centre les armes de la Ville. Le 23 mai, on abroge cette résolution et on ne changera rien aux choses existantes. Le 11 juin cependant, on revient de nouveau sur la décision et on décide de remplacer les vieux ornements et de faire confectionner un médaillon en or pur qui restera la propriété de la ville. Cette résolution est de nouveau rescindée par celle du 27 juin et le Maire se contentera d'ornements défraîchis jusqu'en juin 1860 alors qu'à l'approche de la visite du Prince de Galles, le Maire Charles Scraphin Rodier sera haillé de neuf. Nous avons donné plus haut la nomenclature de la nouvelle garde-robe officielle de Son Honneur.

L'affaire du collier  
En 1863, l'honorable Alphonse Desjardins occupait le fauteuil de la mairie, mais son arrivée au pouvoir avait été marquée d'un incident qui avait quelque peu défrayé la chronique des journaux. M. Desjardins succédait au bouillant et remuant James McShane, "People's Jimmy", comme il aimait à se faire appeler, mais la victoire de M. Desjardins n'avait pas été sans déplaire considérablement à son adversaire.

Les journaux n'avaient guère contribué d'ailleurs à la bonne humeur de M. McShane, car ils avaient révélé au public que quinze jours avant l'élection à la mairie, le maire McShane, adversaire acharné de la Compagnie d'éclairage électrique Royale, s'était introduit discrètement dans l'étude du notaire O. Martin et avait opposé sa signature au bas du contrat entre la ville et la compagnie.

M. McShane avait espéré que la chose serait tenue secrète jusqu'après les élections de février 1863, mais la méche ayant été éteinte M. McShane en fut fort narri.

On cherche le collier  
Or il advint que le matin du 17 février 1863, la séance d'inauguration

du nouveau conseil qui devait avoir lieu le lundi 26 février, constata que le collier d'office du Maire était introuvable dans l'Hôtel-de-Ville. Une enquête révéla que le précieux objet était chez M. James McShane et on donna ordre au concierge Lamar-

re d'aller le réclamer immédiatement de l'ex-maire.

—J'irai le porter moi-même, aurait répondu M. McShane. Le lendemain samedi, vers dix heures du matin, M. McShane pénétra dans l'Hôtel-de-Ville portant une sacoche contenant le collier. Il se rendit sans plus de façon dans la pièce même où le maire Desjardins était en train de dépouiller sa correspondance, se débarrassa de son pardessus, l'accrocha à une paroi et se mit à arpenter nerveusement la pièce, son bonnet de fourrure sur la tête. Interpellant le maire il lui signifia que lui, James McShane était encore maire de Montréal, qu'il avait droit d'occuper le cabinet du maire et, faisant signe aux journalistes qui l'avaient accompagné jusqu'à la porte, il les invita à entrer.

"People's Jimmy" de mauvaise humeur

Son Honneur le maire Desjardins s'étant retourné, aperçut les journalistes envahissant son bureau et il fit venir le concierge Lamarre en le priant d'inviter les chroniqueurs municipaux à se retirer. "Veuillez-vous avoir la bonté de voir à ce que je sois tranquille dans mon bureau. J'ai du travail à faire", dit-il.

L'ex-maire McShane insista: "J'ai parfaitement le droit d'être ici, dit-il, d'ailleurs il y a de la place pour deux".

Les journalistes se retirèrent cependant et M. McShane les suivit en leur faisant part que les tribunaux auraient à décider s'il était encore maire à ce moment ou non. Comme on le pense bien, M. McShane s'apaisa et ne tarda pas à constater que l'honorable Alphonse Desjardins était bel et bien le nouveau maire de Montréal.

Lord Aberdeen et le maire J.-O. Villeneuve

Quel contraste entre le geste du maire Alphonse Desjardins, en terminant son terme d'office et celui de M. McShane à l'égard de son successeur. M. Desjardins avait eu l'occasion de recevoir à l'Hôtel-de-Ville, Lord Aberdeen, gouverneur-général du Canada, à l'arrivée de ce dernier au pays, et afin de rendre hommage à celui qui lui succédait à la mairie, il avait invité Lord Aberdeen à assister à son discours d'adieu et à l'intronisation de son successeur, M. J.-O. Villeneuve.

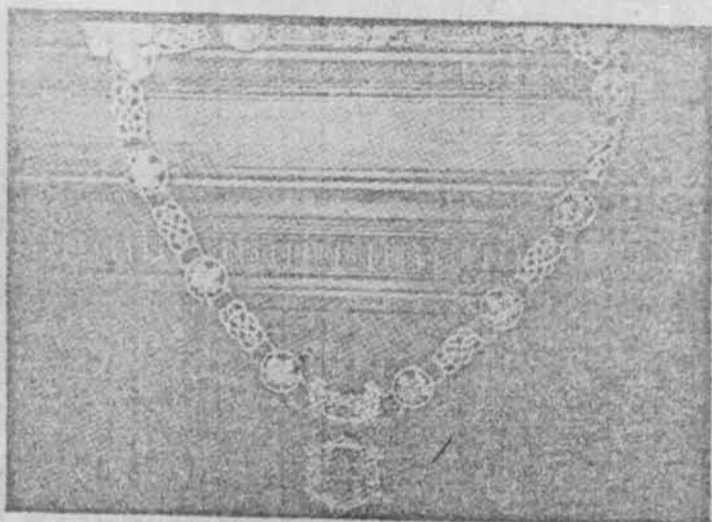
Le gouverneur-général se rendit volontiers à l'invitation du maire sortant de charge et ce fut M. Desjardins lui-même qui pria Son Excellence de revêtir des insignes de sa charge, son successeur. Lord Aberdeen répéta alors le geste que quarante-trois ans auparavant, Lord Elgin avait fait en décorant le maire Wilson de ses insignes officiels. Le souvenir de cette cérémonie est rappelé par une inscription gravée au revers de l'ornement, servant d'agrafe à la partie supérieure du collier. Cette cérémonie s'était déroulée le 25 février 1864.

Le nouveau médaillon du collier du maire

Nous devons à notre archiviste municipal M. Conrad Archambault, les modifications bien à propos faites en 1943 aux armoiries anciennes qui

apparaissent au médaillon du collier du maire. On se rappelle en effet qu'en 1838, le greffier, M. J.-Elienne Gauthier commença à authentifier les documents officiels par l'apposition d'un nouveau sceau fait à l'image des armoiries nouvelles de Montréal. Le médaillon qui orne aujourd'hui le collier du maire est plus connu aux autorités aussi bien qu'à nos lecteurs.

Même que M. Hoady se soit dépeint, depuis qu'il régit sur les conseillers de porter l'épée de gala, le manteau fourré d'hermine et le bicorne empenné, le collier historique centenaire lui suffit pour préserver la dignité attachée à ses fonctions de premier citoyen de Montréal.



LE COLLIER OU CHAÎNE d'office du Maire de Montréal, que porta pour la première fois le maire Charles Wilson en 1851. C'est le même que ses successeurs ont porté depuis.



LE MAIRE CHARLES WILSON à qui Lord Elgin, gouverneur général du Canada, remit officiellement les insignes de la mairie en septembre 1851.



M. JAMES McSHANE, maire de Montréal en 1893 qui provoqua tout un incident en retenant chez lui le fameux collier d'office.



M. J.-O. VILLENEUVE, maire de Montréal en 1894, qui fut le second titulaire à recevoir les insignes de la mairie du gouverneur général.



CABINET DU

RECU

1-1-12-10M-6-53-32015

DIRECTEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE DE MONTREAL

5 4 8 9

Monsieur C.-E. Longpré,  
Greffier de la Cité,  
Hôtel de ville.

Memorandum  
MAR 29 9 25 AM '56  
MONTREAL, 28 mars 1956

RECEIVED

CITY OF MONTREAL, QUE.

re: collier du maire - police IMPC 2519  
World Fire and Marine Ass. - FIRE OFFICE

Cher monsieur,

Je dois vous informer que le Comité exécutif  
ne croit pas opportun de renouveler cette police d'assurance.

LE DIRECTEUR DES SERVICES

*Lucien Hébert*

P/gm

23 mars 1956.

Monsieur Lucien Hétu,  
Directeur des services.

re: collier du maire police IMF 2519  
World Fire and Marine Ass.

Cher monsieur,

Je vous transmets, pour votre gouverne, le certificat  
ci-joint que je reçois du service des finances relativement  
à l'assurance du collier du maire.

Le Comité exécutif désire-t-il renouveler cette assu-  
rance?

Votre bien dévoué,

Le greffier de la Cité,

CEL:y1

C.-E. Longpré





SECRETARIAT MUNICIPAL

BUREAU DU GREFFIER

DIRECTEUR DES SERVICES

Montréal, le 23 mars 1956.

Monsieur Lucien Hétu,  
Directeur des services.

*non*

COMMIS A L'ASSURANCE  
COMITÉ EXÉCUTIF  
TENUE LE 27/3/56

3-1-6-500-6-55-29561

re: collier du maire police IMF 2519  
World Fire and Marine Ass.

Cher monsieur,

Je vous transmets, pour votre gouverne, le certificat  
ci-joint que je reçois du service des finances relativement  
à l'assurance du collier du maire.

Le Comité exécutif désire-t-il renouveler cette assu-  
rance?

Votre bien dévoué,

Le greffier de la Cité,

*C.-E. Longpré*  
C.-E. Longpré

CEL:y1

LA PATRIE  
FEB 16 1958

## Aimez-vous la petite histoire?

(par Hervé LEPINE)

(En fouillant les archives de  
Montréal, dont M. Paul Gauthier  
est le conservateur)

Qui aurait pensé que le collier "en or" des maires de Montréal passerait à la petite histoire? Les Montréalais admiraient cette étincelante pièce d'orfèvrerie, surtout le jour de la Saint-Jean-Baptiste, alors que le maire se faisait enlever de marcher les "cinq milles de la procession", entouré des échevins.

Je ne dois pas entamer la réputation des autres maires en disant que celui qui le porta avec le plus de brio fut M. Camille Blais. C'est d'ailleurs lui qui le porta pour la dernière fois en 1951, le 24 juin.

Le premier maire à porter ce collier fut M. Charles Wilson. Ce collier, auquel pendaient les armoiries de Montréal, à forme ovale, lui avait été remis solennellement par le gouverneur général du Canada, lord Elgin, le 2 octobre 1851. Le gouverneur avait été spécialement invité pour cette cérémonie.

Il faut dire que le gouverneur général n'avait pas donné ce collier au maire de Montréal uniquement pour la parade de la Saint-Jean-Baptiste, mais pour toute occasion officielle, comme signe d'autorité. C'est une vieille coutume britannique. Les maires de France ne ceignent-ils pas, eux, l'écharpe tricolore?

Toujours est-il que le collier est soigneusement remis dans un tiroir des archives de la cité. Cependant il est en excellent état de conservation et il attend patiemment qu'un nouveau maire veuille bien le remettre à l'honneur sur le fauteuil de la salle du conseil ou ailleurs. Surtout sera-t-il celui-là?

MAIRE

CRUCIFIX

---

*Archives Municipales  
de Montréal*

---

Si vous vous dépos-  
sédez de ce document  
veuillez en prévenir  
sans retard  
L'ARCHIVISTE

If you give away this  
document, please ad-  
vise, without delay,  
the  
ARCHIVIST

## Aimez-vous la petite histoire?

Par Hervé LEPINE

*(En fouillant les archives de  
l'hôtel de ville de Montréal  
dont M. Paul Gauthier  
est le conservateur)*

Un crucifix fut suspendu au-dessus du fauteuil du maire de Montréal, dans la salle du conseil, pour la première fois en 1937. A cette occasion une grandiose cérémonie fut organisée et le crucifix fut béni par l'aumônier des policiers et des pompiers, M. l'abbé Oscar Valliquette.

Le curé de l'église Notre-Dame de Montréal, prononça au cours de cette impressionnante cérémonie une courte allocution soulignant l'effet chrétien de cette décision: "C'est une heureuse initiative que celle-ci. L'ombre de la croix sur l'hôtel de ville ne saurait que vous être profitable, aux heures d'inquiétude que vous traversez parfois dans votre tâche administrative."

LA PATRIE

FEB 22 1959

MAIRE

FAUTEUILS

---

*Archives Municipales  
de Montréal*

---

Si vous vous dépos-  
sédez de ce document  
veuillez en prévenir  
sans retard  
L'ARCHIVISTE

If you give away this  
document, please ad-  
vise, without delay,  
the  
ARCHIVIST

## 'Une innovation au Conseil

(2)

# Deux fauteuils à la disposition du maire

par Raymond MASSE

Une innovation dans la salle des délibérations du conseil municipal de Montréal.

De fait, lorsque le conseil tiendra son assemblée statutaire de décembre — à partir de jeudi de la semaine prochaine, — il y aura deux fauteuils à la disposition du maire soit le traditionnel fauteuil du président de l'assemblée puis un autre placé sur le parquet même de la salle.

Jusqu'à maintenant, il n'y avait qu'un fauteuil spécifiquement à la disposition du maire: le fauteuil présidentiel, celui occupé par le premier magistrat lorsqu'il récitait la prière d'ouverture et lorsqu'il présidait aux délibérations. Et lorsque le maire voulait participer à un débat, il quittait son fauteuil

présidentiel et occupait, sur le parquet, le fauteuil d'un des conseillers absents, tout en demandant au maire suppléant ou à un autre conseiller de diriger le débat à sa place.

Désormais, lorsque le maire quittera le fauteuil présidentiel dans le but de participer à un débat, il occupera un fauteuil placé au centre du premier rang des fauteuils disposés en hémicycle à l'intention des autres membres du conseil. Ce dernier fauteuil est celui qu'occupait dans le passé le leader du conseil. (Le nouveau conseil n'a pas encore nommé de leader, poste que détenait l'ancien conseiller Lucien Croteau, à la fin du mandat 1957-1960).

De sorte qu'il y a maintenant, dans la salle des délibérations: 68 fauteuils à l'inten-

tion de 67 membres du conseil — le maire et 66 conseillers.

On vient de procéder à une nouvelle distribution des fauteuils, par suite de la nomination de six conseillers à autant de postes de commissaires.

Les six fauteuils des commissaires sont disposés comme dans le passé: trois à l'est de la table rectangulaire — nord-sud — du greffier, puis trois de l'autre côté de la même table.

M. Lucien Saulnier, le président de l'exécutif, se voit attribuer le fauteuil réservé, avant l'élection du 24 octobre dernier, à Me J.-M. Savignac, à la droite du président de l'assemblée.

M. Saulnier aura à sa propre droite M. Gerry Snyder, le

vice-président de l'exécutif, au fauteuil de l'ancien vice-président Murray Hayes. Et M. Snyder aura à sa droite Me Maurice Landes à qui est destiné l'ancien fauteuil de M. Alfred Gagliardi. De l'autre côté (côté ouest de la table du greffier) le premier fauteuil à la gauche du président de l'assemblée sera occupé par M. Jean Labelle qui y remplace nul autre que l'ancien commissaire Pierre DesMarais. M. Labelle aura à sa gauche Me Paul Massé (à l'ancien fauteuil de M. J.-N. Drapeau). Enfin, M. Massé aura à sa gauche M. Fernand Drapeau (l'ancien siège de M. J.-H. Dupuis disparu de la scène municipale qui, incidemment, était de passage à l'hôtel de ville, hier après-midi).

Les 61 autres fauteuils — ceux des 60 autres membres du conseil et celui réservé au maire lorsqu'il n'agira pas comme président de l'assemblée — sont disposés en hémicycle, face au fauteuil présidentiel.

On compte 15 fauteuils au premier rang de l'hémicycle, soit, de l'ouest à l'est, ceux réservés aux conseillers R. Savignac, Crompt, Gagliardi, Loïselle, J.-N. Drapeau, Hanley, Hamelin, au maire (participant au débat) et aux conseillers Rochon (le doyen des conseillers), O'Flaherty, Godin, Lépine, E. T. Asselin, Lessard et Kliger.

Au deuxième rang de l'hémicycle, prendront place, de l'ouest à l'est également: les conseillers Martellani, Bourret, Boulanger, Gulliet, Roy, Desjardins, Cummings, Collette, Niding, Angers, Montpetit, Sigouin, Mondor, Brown, Laroché, Lemieux, Bourque Sauvageau, Robert et L. Asselin.

Enfin, au troisième et dernier rang, toujours de l'ouest à l'est: les conseillers Gagnon, Caplette, LaSalle, Bonin, Alie, Marchand, Laliberté, Cohen, Brock, McKenna, Tremblay, Primeau, Sabourin, Pender, Donnelly, Gagné, Lynch-Staunton, LaRue, Couture, Durivage, Forest, Brisebois, Mélançon, Payette et Hanigan.

Comme le veulent les règles du conseil, les sièges des conseillers sont distribués en tenant de l'ancienneté des mandats et de l'ordre des districts électoraux.

Quant aux deux fauteuils réservés au premier magistrat, le nouveau diagramme indique à deux reprises: "S. H. le maire".

LA PRESSE

NOV 23 1960

## Le fauteuil du maire

*La Presse - 1 sept 1936*

Un mouvement se dessine dit-on au sein du conseil municipal pour faire cadeau à Son Honneur le maire Houde du fauteuil qu'il occupait dans la salle du Conseil. La chose se fait déjà pour les présidents de la Chambre des communes et de la Législature lorsqu'ils cessent de remplir leurs fonctions.

Plusieurs échevins voudraient que la ville lui cède également aux conditions qu'elle jugera bon de fixer la statue équestre d'Etienne Marcel don du président du conseil municipal de Paris lors des fêtes du quatrième centenaire de l'arrivée de Jacques Cartier à Gaspé.